



VI^E SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE DOSSIER DE PRESSE

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Belize
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
République dominicaine
Salvador
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Mexique
Jamaïque
Nicaragua
Panama
Saint-Christophe-et-Niévès

Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela
Aruba (Pays-Bas)
Curaçao (Pays-Bas)
Bonaire (Pays-Bas)
St Eustache (Pays-Bas)
Sint Maarten (Pays-Bas)
Saba (Pays-Bas)
Iles Turques et Caïques (Royaume-Uni)
Guyane (France)
Saint-Barthélemy (France)
Saint-Martin (France)
Guadeloupe
Martinique





VI^E SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« VI^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Association des Etats de la Caraïbe »

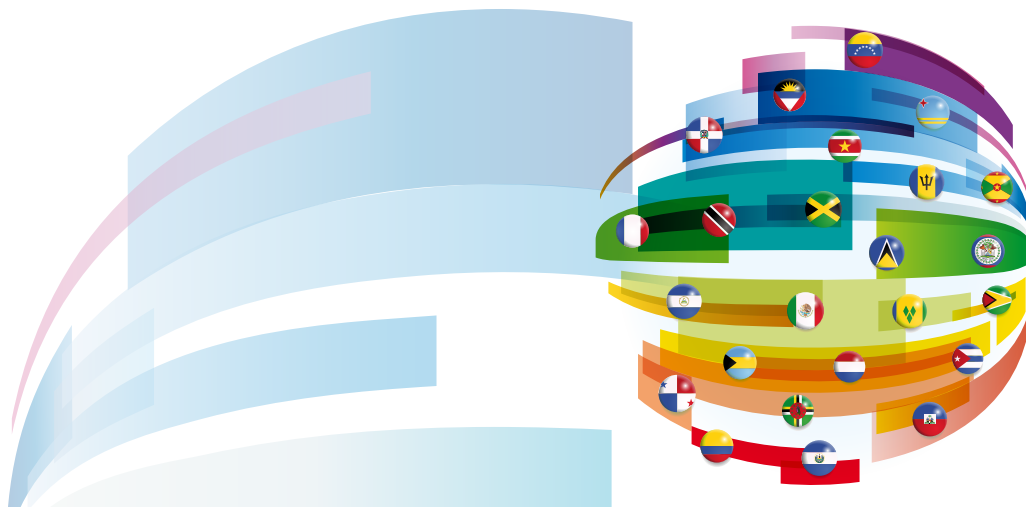
Basse-Terre, le 24 avril 2014 – Suite à l'adhésion officielle de la Guadeloupe à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) en qualité de membre associé en son nom propre, la Région Guadeloupe participera au VI^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'AEC, le premier auquel prendra part notre territoire en tant que membre associé.

Rappelons que depuis 1994, la Guadeloupe est représentée au sein de l'AEC au nom de la France, qui est membre associé de l'organisation au titre de ses territoires français d'Amérique. Néanmoins la région Guadeloupe a toujours été particulièrement active lors des travaux de l'AEC et au sein de ses comités, dont elle assume pour 2014: la présidence du comité spécial sur la prévention des risques de catastrophes et la vice-présidence du comité spécial sur les transports.

L'adhésion de la Guadeloupe en son nom propre marque ainsi un tournant décisif dans nos relations caribéennes de coopération et favorisera le développement de nouveaux projets dans divers domaines (économiques, culturels, universitaires, associatifs ...).

Lors du VI^e sommet des chefs d'Etats de la Caraïbe, Madame Thérèse MARIANNE PEPIN, présidente de la commission Coopération, représentera la Région Guadeloupe les:

*29 et 30 avril 2014
à Mérida - Yucatan Mexique*





VI^E SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE

RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique volontariste de coopération et d'intégration dans son environnement géographique naturel qu'est la Grande Caraïbe (ensemble des pays ayant un littoral baignant dans la Mer des Caraïbes), la collectivité régionale favorise l'insertion de la Guadeloupe dans son environnement géographique caribéen, et ce dans le respect des principes constitutionnels de la République française et des engagements internationaux de la France.

Ainsi, poursuivant le développement de ses multiples échanges institutionnels avec le bassin caribéen, le Conseil régional avait saisi les autorités françaises via le ministère des affaires étrangères, au sujet de l'adhésion de la Guadeloupe à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), en qualité de membre associé en son nom propre.

Au regard d'une collaboration riche et déjà éprouvée avec cette organisation, **la Région Guadeloupe a donc adopté le 3 mai 2012 une délibération visant à officialiser cette volonté d'adhésion en son nom propre à l'AEC.**

La demande a été officiellement présentée **en avril 2013 lors du V^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est déroulé à Pétion-ville en Haïti.** Outre l'accueil favorable de l'AEC, la Région Guadeloupe a reçu également le soutien d'une grande majorité des États et territoires membres et membres associés de l'AEC dont la République d'Haïti, avec laquelle nous entretenons des liens historiques.

Et c'est ainsi que lors de la XIX^e réunion du Conseil des ministres de l'AEC qui s'est tenue le 14 février 2014 à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago), la demande d'adhésion de la Guadeloupe en son nom propre a été formellement acceptée par les ministres des Affaires étrangères des pays et territoires membres et membres associés de l'AEC.





VI^E SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE

LA GUADELOUPE AU SEIN DE L'AEC

La Guadeloupe est représentée au sein de l'AEC depuis 1994 au nom de la France qui est membre associé de l'organisation au titre de ses territoires français d'Amérique. La Région Guadeloupe a pu y démontrer son implication et sa volonté forte de coopérer avec tous les pays membres. **Pour l'année 2014, elle assume les fonctions de président du comité spécial pour la réduction des risques de catastrophe et la vice-présidence du comité spécial pour le transport.**

Le Conseil régional est particulièrement actif, au sein de ces comités et entend renforcer les opportunités de coopération, notamment sur les questions de prévention et de gestion des risques à travers le programme INTERREG Caraïbes, dont elle est autorité de gestion.

Par ailleurs, depuis 2009, la Région a mis en place avec l'AEC un partenariat pour l'accueil de stagiaires assistants de recherche, originaires de la Guadeloupe. Cette collaboration, particulièrement réussie, a depuis été renouvelée et est en train d'être reconduite cette année. Elle permet en effet à nos jeunes Guadeloupéens, qualifiés et talentueux, de bénéficier d'une expérience riche et valorisante au sein d'une institution internationale tout en confortant l'engagement de la Région Guadeloupe au sein de l'AEC.

En outre, il s'agit également de **renforcer la présence francophone au sein de l'institution, dont le Français est devenu une des langues officielles, avec l'anglais et l'espagnol.** Ce dispositif original de collaboration avec nos assistants de recherche est plébiscité par l'AEC, qui bénéficie ainsi d'un vivier de ressources humaines très bien formées (à titre d'illustration, nous pouvons citer le travail remarquable réalisé par un Webmaster originaire de Guadeloupe, pour la réalisation du nouveau site internet de l'AEC).



UNE INITIATIVE PORTEUSE POUR LE TERRITOIRE

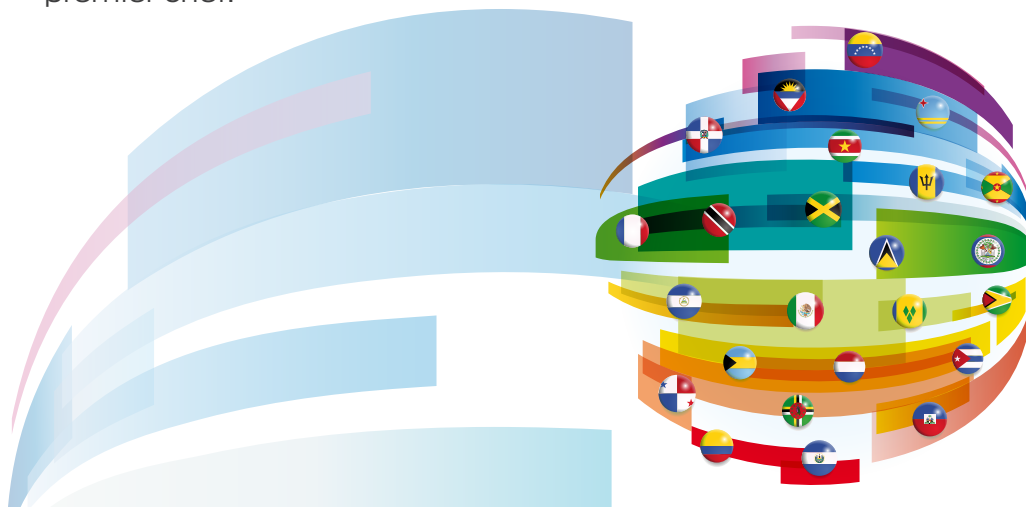
D'un point de vue technique, le renforcement de la coopération régionale des DFA passe par une meilleure définition des priorités que la Région Guadeloupe entend assigner à cette coopération.

Le renforcement de notre action extérieure est par ailleurs une nécessité et une opportunité pour la Caraïbe dans son ensemble, dans un contexte de mondialisation croissante des économies et d'exigence de compétitivité qui s'imposent à tous nos territoires caribéens, désormais confrontés à des contraintes externes grandissantes. Aussi, la politique de coopération mise en œuvre par la Région Guadeloupe vise des collaborations engendrant de la valeur ajoutée et des bénéfices réciproques, au profit de toutes les populations caribéennes.

Notre stratégie de coopération poursuit donc les 3 objectifs suivants, au bénéfice des populations :

- Etablir des relations étroites avec les autorités des pays et territoires de la Caraïbe ainsi qu'avec les organisations régionales : afin de construire des communautés de vues et d'actions sur les grandes problématiques de la zone ;
- Renforcer et approfondir les relations institutionnelles, commerciales, scientifiques, culturelles, ainsi que les échanges de savoir-faire et les bonnes pratiques dans la Caraïbe : visant au développement pérenne de nos territoires et de nos sociétés ;
- Enrichir la connaissance mutuelle et les liens d'amitié entre nos peuples, qui partagent le même espace géographique et pour une large part, le même héritage historique ; tout en accordant une attention particulière à notre jeunesse : une jeunesse vulnérable aux chocs socioéconomiques contemporains et néanmoins dépositaire de la vivacité de nos sociétés caribéennes et par la même, garante de notre avenir partagé.

Ainsi, en devenant membre de l'AEC en son nom propre, la Guadeloupe sera désormais en mesure de déterminer et défendre entièrement les problématiques qui la concernent au premier chef.



PRESENTATION DE L'AEC

L'AEC est le fruit de la volonté de ses Etats membres ; les pays et territoires de la Grande Caraïbe, de renforcer la coopération dans cette zone, une initiative visant à «promouvoir le développement durable de la Grande Caraïbe», sur la base de la proximité géographique et de liens historiques naturels.

Comme indiqué dans la Convention instituant l'AEC, son but principal est d'être une organisation visant la «consultation, la coopération et l'action concertée» entre ses membres. L'AEC offre ainsi un forum pour le dialogue politique, qui permet à ses membres de collaborer étroitement dans les domaines d'intérêt communs pouvant être traités au niveau régional. Il s'agit alors de mettre en œuvre les solutions communes à travers la coopération. Cinq grands domaines sont concernés:

1- La préservation et la conservation de la Mer des Caraïbes. La préservation et la conservation de cette ressource naturelle est un mandat d'une importance primordiale pour l'AEC ; une manifestation du devoir de tous les citoyens des Caraïbes envers cet espace partagé .

2- Le tourisme durable. L'importance de l'industrie du tourisme pour le développement économique de tous les membres de l'AEC transcende les questions de taille ou de langue, et nécessite une approche véritablement concertée

3- Relations économiques et commerciales extérieures. L'AEC fournit un cadre pour le dialogue visant à faire progresser l'intégration économique, ainsi que le commerce et l'investissement intra-régionaux , améliorant ainsi la compétitivité économique de toute la région de la Grande Caraïbe .

4- Les catastrophes naturelles. La vulnérabilité persistante de tous les pays et territoires de la Grande Caraïbe aux catastrophes et le traitement des conséquences économiques paralysantes de ces catastrophes, est un thème de la plus haute importance sur l'agenda régional

5- Transport. Le bon fonctionnement d'un trafic aérien intrarégional efficace et viable, ainsi que des routes maritimes performantes facilite les relations intrarégionales, et représente également une base essentielle pour la réalisation d'une coopération effective dans les domaines précités.

L'AEC dispose enfin d'un « fonds spécial » dédié au développement de projets pour ses membres.





VI^E SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE

LES PAYS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES

TERRITOIRES Etats membres

Antigua et Barbuda
Bahamas
Barbade
Belize
Colombie
Costa-Rica
Cuba
Dominique
République dominicaine
Salvador
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Mexique
Jamaïque
Nicaragua
Panama
St Christophe et-Nièves
Ste-Lucie
St Vincent et les Grenadines
Suriname
Trinité et Tobago
Vénézuëla

TERRITOIRES NON-INDÉPENDANTS Membres associés

Guadeloupe
Martinique
Saint-Barthélemy (France)
Saint Martin (France)
Guyane (France)
Bonaire (Pays-Bas)
Curaçao (Pays Bas)





CONTACTS PRESSE

Beatrice FRÉDÉRIC
beatrice.frederic@cr-guadeloupe.fr

www.cr-guadeloupe.fr

